



BRM 200 Andrésy

12 mars 2017

Bulletin de pré-inscription

En vous inscrivant à l'avance, vous facilitez l'organisation du brevet. Merci



TARIFS :

<u>Catégories</u>	<u>Tarif</u>
Licenciés	5,00 €
Non licenciés	7,00 €
Licenciés moins de 18 ans (avec accord parental)	Gratuit
Non licenciés moins de 18 ans (avec accord parental)	3,00 €
Médaille du Brevet de Randonneur (facultative)	5,00 €
Inscription sur place	+ 2,00 €

DÉPART / ARRIVÉE : Stade Stéphane Diagana, sente des Pointes, 78570 ANDRESY

HORAIRES : départ entre 7h00 et 8h00 ; arrivée au plus tard à 20h30

PARKING : parkings à proximité du stade.

SÉCURITÉ : Application du code de la route. Éclairages fixes et chasuble ou baudrier réfléchissants obligatoires pour rouler de nuit

CONTACT : Vincent DE LAHARPE – 13 rue des Sablons, villa 15 – 78570 Andrésy

TÉL : 06.07.95.06.91

E-MAIL : brm@andresy-cyclo.fr

PAIEMENT : Par chèque à l'ordre de « Andrésy Cyclo »

La licence ou une pièce d'identité sera demandée pour le retrait de la carte de route

Bulletin de pré-inscription à renvoyer à Vincent de Laharpe, avec le montant de l'inscription, dûment renseigné et signé

PARTICIPANT (A remplir en majuscules ; un bulletin par personne)

NOM : PRÉNOM :

NÉ(E) LE :

ADRESSE :

CODE POSTAL + VILLE :

Tél portable (sur lequel on peut vous joindre pendant le brevet) :

Adresse E-mail :

FÉDÉRATION

FFCT

UFOLEP

FFC

FSGT

Non licencié

CLUB / LICENCE (A remplir en majuscules) :

NOM (Sans abréviations) :

DÉPARTEMENT (N°) :

N° CLUB :

N° DE LICENCE :

REGLEMENT

Médaille oui/non :

Montant global réglé :€

(Inscription + médaille)

LA SECURITE, LA PRIORITE DE LA FFCT :

Cette randonnée n'est pas une compétition. En vous inscrivant vous vous engagez à :

- respecter le code de la route ;
- respecter les autres usagers ;
- respecter les consignes de sécurité données au départ par les organisateurs ;
- lire et respecter le règlement des BRM (<http://www.audax-club-parisien.com/FR/322.html>).

En outre, vous déclarez être titulaire d'une assurance responsabilité civile, être conscient de vos capacités physiques et dégager l'Organisation de toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance consécutifs à votre état de santé, à celui de votre matériel ou à votre imprudence.

SIGNATURE :

Plan de situation du stade Stéphane Diagana

